

# Complément à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact

## Amélioration du fonctionnement hydraulique des marais de Saint-Georges de Rex Amuré par des travaux de curage et de reconnexion

### 1. CONTEXTE

Dans le cadre de la refonte des règles de gestion de l'eau à l'échelle du marais poitevin, le Syndicat des Marais Mouillés des Deux-Sèvres s'est engagé auprès de l'Établissement public du Marais poitevin dans la mise en place d'un contrat de marais.

Ce contrat de marais vise à promouvoir une gestion des niveaux d'eau qui répond aux enjeux environnementaux identifiés sur le marais de Saint-Georges de Rex – Amuré, tout en étant compatible avec les activités économiques en place et notamment les activités agricoles, indispensables au maintien de certains habitats naturels.

Le contrat de marais se compose de deux pièces :

- Un protocole de gestion de l'eau qui définit les attentes en matière de gestion de l'eau, à travers un fuseau de gestion qui fixe les niveaux d'eau attendus en fonction des saisons et des enjeux et des principes de manœuvre des ouvrages ;
- Un programme de travaux et de suivi qui vise à accompagner les évolutions attendues en matière de gestion de l'eau.

L'outil contrat de marais concourt à la mise en œuvre des objectifs du SDAGE Loire-Bretagne, du SAGE de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin et du Document d'Objectifs Natura 2000 qui prévoient la mise en place d'une gestion des niveaux d'eau favorable à l'expression de la biodiversité.

### 2. FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU MARAIS DE SAINT-GEORGES DE REX – AMURÉ

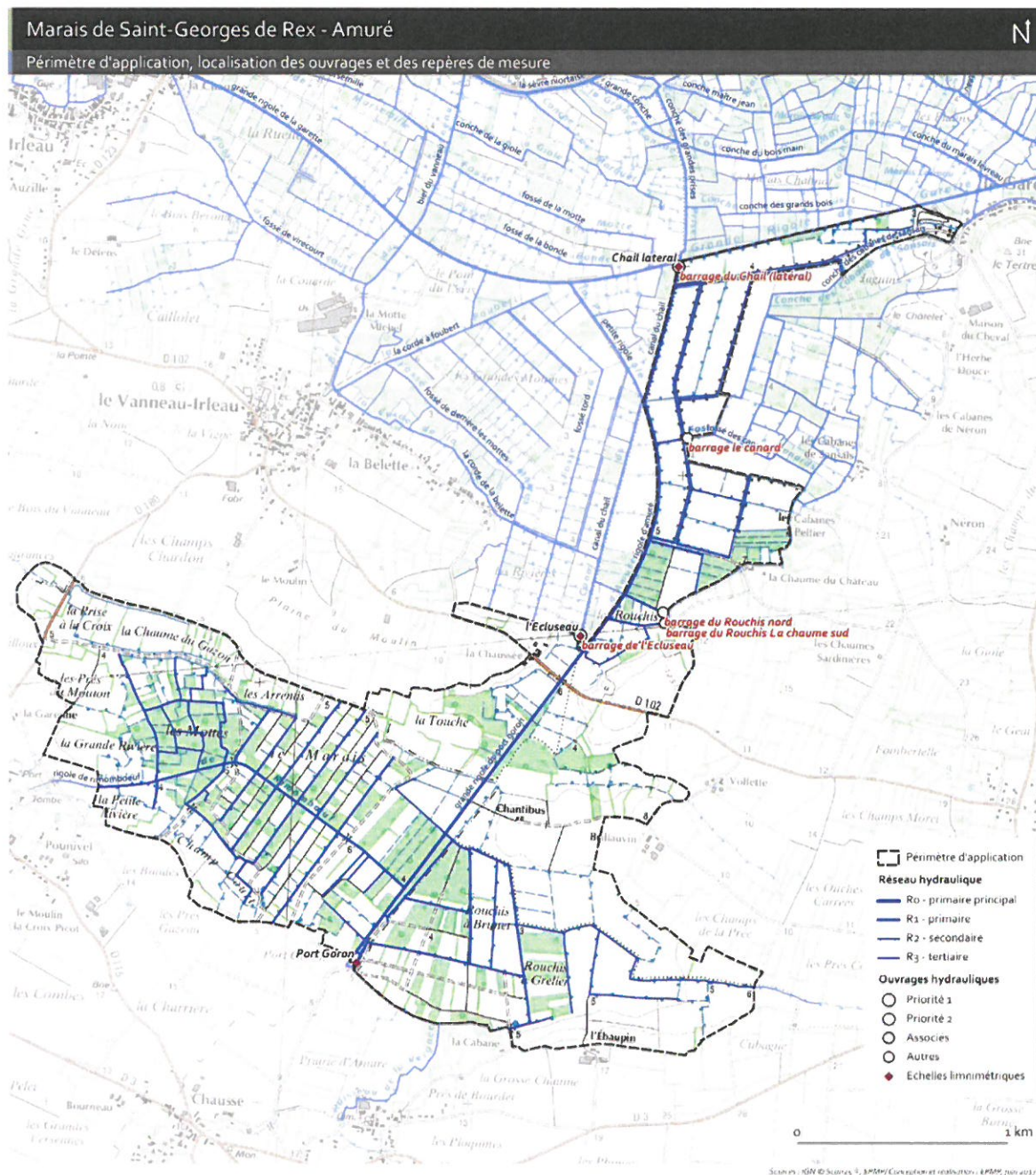
Le secteur de Saint-Georges de Rex – Amuré, encore appelé les Ecluseaux, occupe une surface de 539 ha et est géré par le Syndicat des Marais Mouillés des Deux-Sèvres. Il est délimité au nord par la grande rigole de la Garette, au nord-ouest par la rigole d'Amuré et le canal du Chail et au nord-est par le communal de Sansais. La partie sud marque quant à elle la limite entre la zone humide du marais et la plaine calcaire.

L'alimentation en eau provient du compartiment hydraulique de la Sotterie via le barrage du Chail latéral situé sur la grande rigole de la Garette, et du communal de Sansais via les barrages du Canard, du Rouchis nord et du Rouchis chaume sud. L'alimentation en eau depuis la Sotterie est quasi-continue, sauf en cas d'étiage prononcé. En période hivernale ou lors de fortes précipitations, le bief des Ecluseaux reçoit les eaux du bassin versant situé au sud, qui couvre les plateaux de Saint-Georges de Rex, Amuré et Sansais. Ces arrivées d'eau proviennent de plusieurs secteurs de bordure et peuvent parfois représenter un volume important, ce qui occasionne des inondations dans certains points bas du marais, du fait notamment d'un mauvais entretien du réseau hydraulique qui conduit à une saturation rapide du réseau.

En matière d'évacuation, il existe un unique exutoire : le barrage de l'Écluseau qui relie les marais de Saint-Georges de Rex - Amuré au compartiment des Bourdettes. La chaussée fixe présente sur la rigole d'Amuré peut également fonctionner en surverse si les niveaux d'eau sont suffisamment élevés.

Les ouvrages du Chail latéral et de l'Écluseau sont mentionnés dans la convention de 2013 relative à la gestion des niveaux d'eau des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes, signée entre l'IIBSN et les Syndicats de marais mouillés, et sont donc gérés en étroite concertation entre l'IIBSN et le SMM79. Les autres ouvrages sont gérés par le SMM79. Tous les ouvrages sont manœuvrés manuellement.

Carte 1 : Localisation du périmètre et des principaux ouvrages



### 3. NATURE DES TRAVAUX

Parmi les actions prévues dans le cadre du contrat de marais de Saint-Georges de Rex – Amuré, figure la réalisation de travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique du secteur par des opérations de curage et de reconnexion.

En effet, lors de la réalisation du diagnostic hydraulique qui a prévalu à l'élaboration du contrat de marais, il a été mis en évidence le manque d'entretien du réseau hydraulique qui rend notamment le réseau tertiaire inopérant. Par ailleurs, il existe des sources de bordure qui peuvent amener un volume d'eau important en période hivernale ou lors de fortes précipitations, avec des risques d'inondation de parcelles cultivées, du fait d'un réseau insuffisamment entretenu et donc d'une saturation de ce dernier.

Ce point est particulièrement sensible sur le secteur situé à l'Est de la rigole d'Amuré.

C'est pourquoi, il est prévu des opérations de curage et de reprise de certains busages. Ces travaux concernent à la fois du réseau tertiaire, secondaire et primaire, l'objectif étant de permettre une meilleure évacuation de ce secteur jusqu'à l'ouvrage de l'Ecluseau, seul exutoire du marais de Saint-Georges de Rex – Amuré.

D'autres travaux sur des linéaires dégradés plus restreints seront menés à cette occasion.

Globalement, ces travaux permettront des gains hydrauliques :

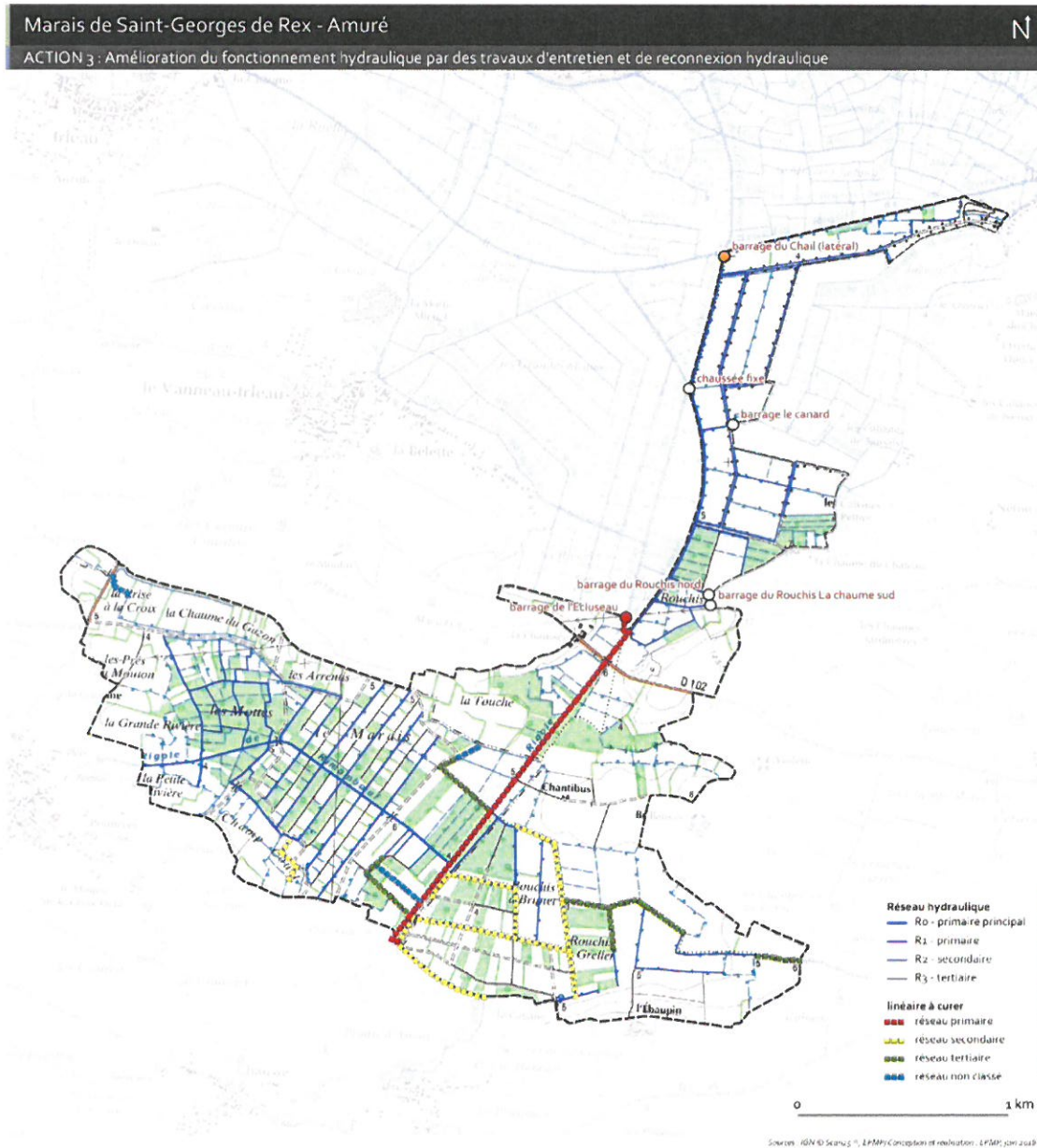
- Remise en eau des fossés ;
- Rétablissement de connexion ;
- Circulation et stockage de l'eau.

Mais aussi environnementaux :

- Diversité des habitats ;
- Amélioration de l'accueil piscicole ;
- Amélioration de la continuités piscicole et sédimentaire ;
- Amélioration de la voie d'eau et de sa prospection par les espèces piscicoles.

#### 4. LOCALISATION DES TRAVAUX ET RESEAUX CONCERNES

Carte 2 : Localisation des travaux de curage



	Réseau primaire	Réseau secondaire	Réseau tertiaire et non classé	Total
Linéaire	1 994 m	3 330	2 400	7 726 m

A noter : le réseau primaire est situé entre le Port Goron et l'ouvrage de l'Ecluseau. Ce tronçon figure d'ores et déjà dans les travaux inscrits dans le CTMA des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes et a, à ce titre, fait l'objet d'une autorisation. Il en est de même pour le réseau tertiaire. Aussi, la demande d'examen au cas par cas ne porte que sur le réseau secondaire (3 300 ml) et le réseau non classé (550 ml), soit un total de 3850 ml pour un volume de vase extrait estimé à 5 700 m<sup>3</sup> (respectivement 5 200 m<sup>3</sup> pour le réseau secondaire et 480 m<sup>3</sup> pour le réseau non classé), soit au

maximum 2 850 m<sup>3</sup> de matériaux secs (le taux de siccité étant estimé à 50 %). Toutefois, pour des raisons de cohérence des travaux de curage, l'ensemble des travaux sont présentés.

#### 5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Le marais de Saint-Georges de Rex – Amuré présente des sensibilités environnementales fortes, ce qui lui a valu son intégration dans le site Natura 2000 Marais poitevin, au titre des directives Habitats Faune Flore et Oiseaux et la mise en place d'un périmètre d'intervention du CREN Poitou-Charentes.

Dans le cadre du déploiement des travaux, les choix du cheminement des engins et du dépôt des vases se sont faits de manière à impacter le moins possible les habitats montrant une grande richesse environnementale, tout en prenant en compte des questions d'ordre technique, afin de limiter le déplacement des engins, le parcellaire étant extrêmement morcelé. Ainsi, seront susceptibles d'être impactés par les travaux :

**Tableau 1 : Habitats potentiellement concernés par les travaux et emprises des travaux et vases après régalinge**

Habitats	Mètre linéaire ml	Emprise max m <sup>2</sup>	Habitats	Mètre linéaire ml	Emprise max m <sup>2</sup>
Culture	750	3 750	Megaphorbiaies Magnocariçaies	140	700
Prairies améliorées	240	1 200	Saulaies	23	115
Prairies mésohygrophiles	317	1 585	Frênaies	383	1 915
Prairies mesohygrophile à hydrophile	1 980	9 900	Chênaie - frênaies	14	70
Prairies hydrophiles	1 700	8 500	Peupleraies	850	4 250
Roselière	27	135	Autres	100	500
Megaphorbiaies	231	1 500	Hors zone humide	500	2 500
Magnocariçaies	121	605			

\*Régalinge sur une largeur de 5 m

Si nous effectuons le même exercice en s'intéressant au réseau secondaire et au réseau non classé, nous obtenons les valeurs suivantes :

**Tableau 2 : Habitats potentiellement concernés par les travaux et emprises des travaux et vases après régalaage sur les réseaux secondaires et non classés**

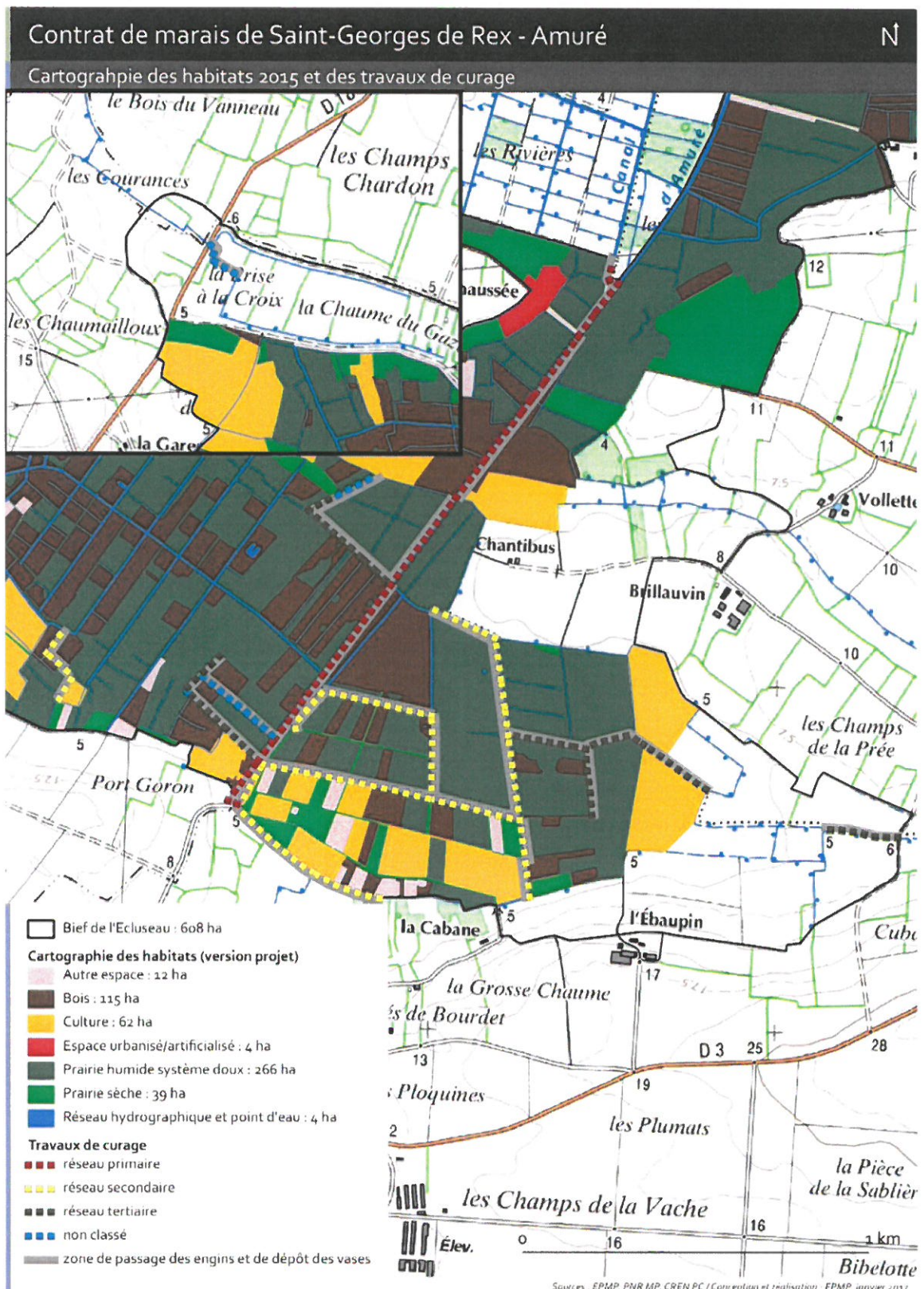
Habitats	Mètre linéaire ml	Emprise max m <sup>2</sup>	Habitats	Mètre linéaire ml	Emprise max m <sup>2</sup>
Culture	244	1 220	Frênaies	249	1 245
Prairies améliorées	203	1 015	Chênaie - frênaies	14	70
Prairies mesohygrophile à hydrophile	1 858	9 290	Peupleraies	98	490
Prairies hydrophiles	405	2 025	Hors zone humide	500	2 500
Roselière	27	135			

\*Régalaage sur une largeur de 5 m

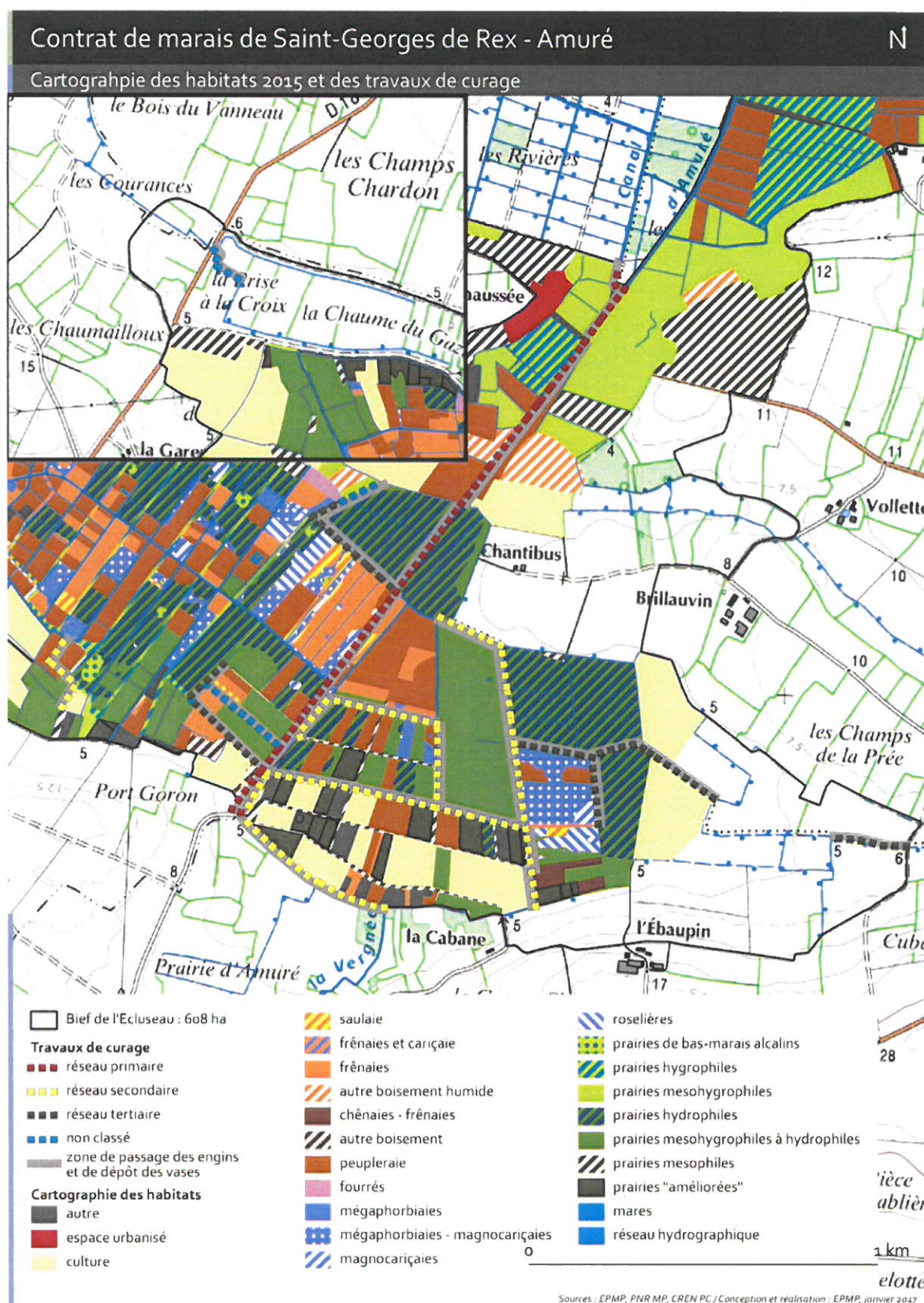
Les milieux qui seront les plus impactés seront les prairies qui composent la majorité de l'occupation du sol (de l'ordre de 52 % de la surface). Les habitats les plus riches sur le plan environnemental et les plus rares en termes d'occupation du sol sont peu impactés, notamment lorsqu'on s'intéresse uniquement aux réseaux secondaires et non classés.

Les cartes ci-après mentionnent les habitats impactés par les travaux et le lieu de passage des engins et de dépôt des vases. Concernant ces dernières, les volumes indiqués sont des volumes humides. Une fois secs, ces matériaux perdent à minima 50 % de leur volume.

Carte 3 : Cartographie simplifiée des habitats et travaux de curage



Carte 4 : Cartographie des habitats et travaux de curage





## 6. IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

L'impact des actions de curage sur l'environnement est limité dans le temps et peut se caractériser de la manière suivante :

- En phase travaux, avec les travaux d'élagage préparatoire et le passage des engins ;
- Après travaux, avec le régalage des boues et vases qui recouvriront certains espaces (bande de 5 m le long des canaux curés – voir carte de localisation des travaux).

Pour limiter ces impacts, les actions suivantes seront entreprises :

- Les travaux préparatoires n'entraîneront pas de destruction des arbres. Il s'agit uniquement de travaux d'élagage nécessaire au passage des engins. Au contraire, le matériel utilisé permettra des coupes franches des branches et évitera ainsi un arrachage, plus néfaste pour les arbres, lors du passage de la pelle mécanique ;
- Il est prévu de réaliser les travaux de curage en fin d'été, au moment où les sols sont les plus portants, afin de limiter les éventuelles dégradations occasionnées par les engins mécaniques ;
- Le curage se fera, selon la technique dite vieux fond/vieux bord. Il s'appuiera sur les prescriptions présentes dans le Document d'Objectifs Natura 2000 (fiche action 4 et annexe 1), afin de bien prendre en compte les spécificités environnementales du secteur. L'ensemble des baisses et dépressions connectés au réseau le resteront ;
- Le régalage des vases et boues sera faite sur une largeur de 5 m maximum. L'objectif est de favoriser le séchage des boues mais surtout de permettre à la flore spontanée une colonisation rapide de ces espaces. Par ailleurs, l'absence de régalage conduit à la création de bourrelet qui peut avoir deux conséquences :
  - o L'impossibilité pour la flore de recoloniser le milieu, l'épaisseur étant trop important pour permettre à la végétation de prendre le dessus ;
  - o Une perte de champ d'expansion des crues, l'eau des canaux n'arrivant plus à passer au-dessus des bourrelets, alors que le caractère humide est nécessaire au maintien de la flore de ces prairies humides.

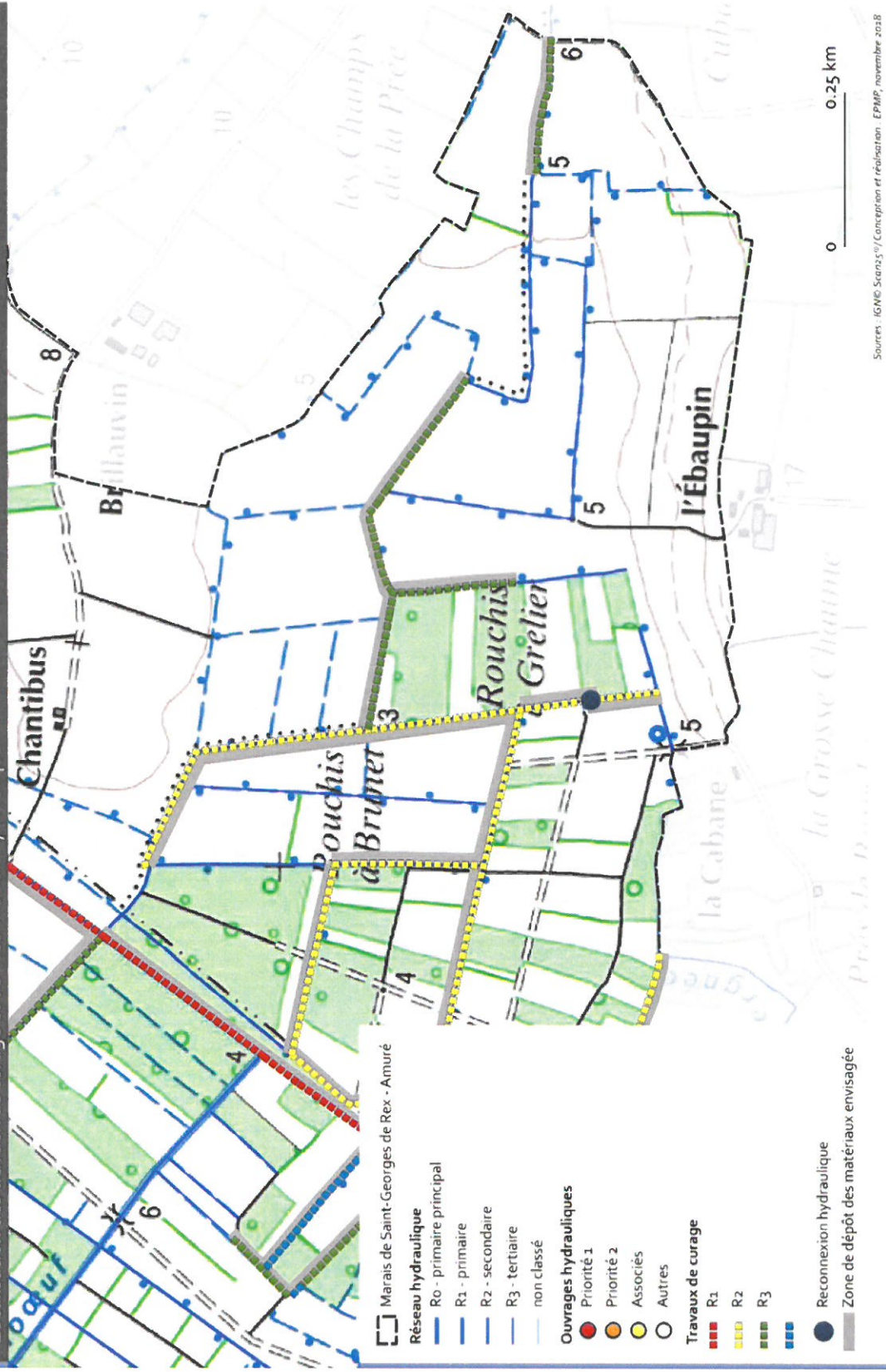
Concernant la santé humaine, l'analyse des sédiments réalisés dans le cadre du CTMA des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes ne relève pas d'anomalie, et l'ensemble des prélèvements est conforme. Par extrapolation, nous pouvons donc considérer que les sédiments extraits sur le secteur ne semblent pas néfastes pour la santé humaine ou présenter un risque de santé publique.

## 7. CARTE DE LOCALISATION DES TRAVAUX, DES RECONNEXIONS ET DES ZONES DE DEPOTS

# Contrat de marais de Saint-Georges de Rex - Amuré

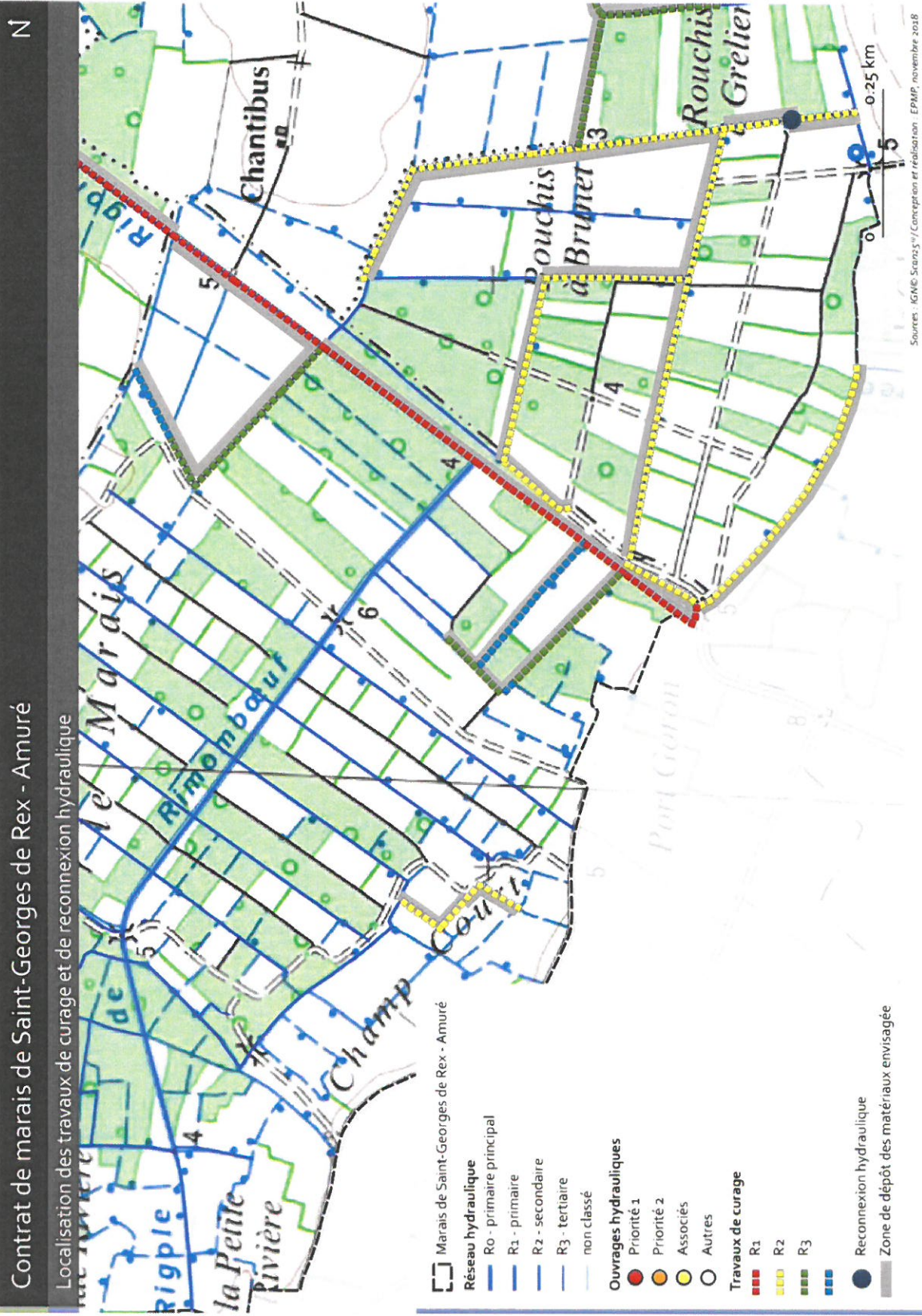
N

Localisation des travaux de curage et de reconnexion hydraulique



# Contrat de marais de Saint-Georges de Rex - Amuré

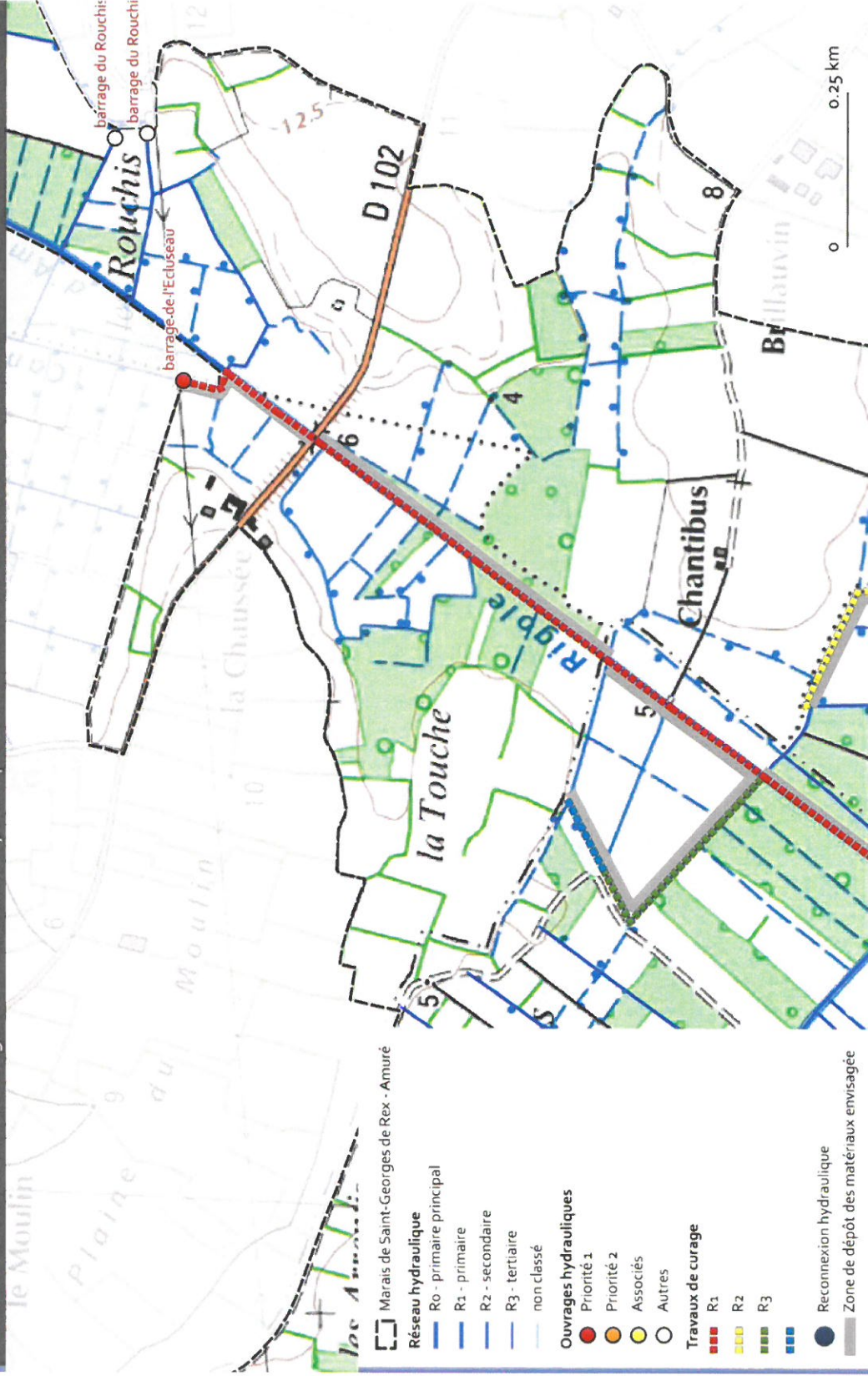
Localisation des travaux de curage et de reconnexion hydraulique



Sources : IGM, Scans 5<sup>er</sup> / Conception et réalisation : EPMP, novembre 2018

# Contrat de marais de Saint-Georges de Rex - Amuré

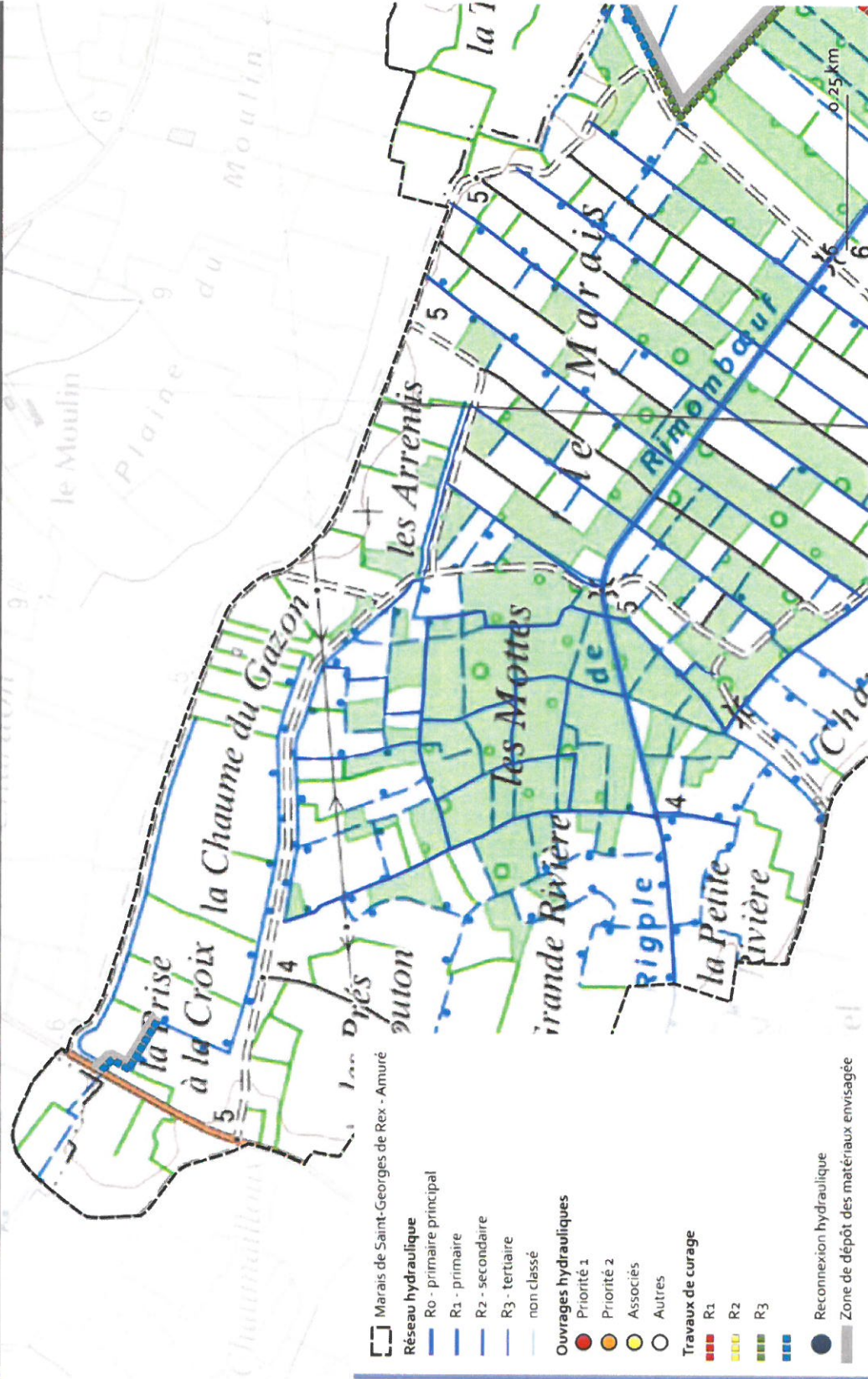
Localisation des travaux de curage et de reconnexion hydraulique



Sources : IGN® Sans 5<sup>es</sup>/Conception et réalisation : EPMP, novembre 2018

# Contrat de marais de Saint-Georges de Rex - Amuré

Localisation des travaux de curage et de reconnexion hydraulique



Sources : IGN Scans 5<sup>th</sup> / Conception et réalisation : EPMP, novembre 2018